

# COURRIER DE LA SAMBRE.

*Il faut être de son pays.*

N° 156.

LUNDI.

4 OCTOBRE 1830.

*Namur, 3 octobre.*

Namur possède enfin, pour la gouverner, l'homme qui, depuis quinze années, s'est montré le constant et courageux défenseur de nos libertés; l'homme qui a toujours été le plus conséquent de nos députés, qui n'a jamais transigé avec ses devoirs, qui dernièrement encore blâmant l'imprudente résolution de ses collègues, les a accompagnés à La Haye, au péril de ses jours. Aussi les Namurois de toutes les classes ont su apprécier de combien de respects et d'hommages il doit être entouré. Sa seule présence dans nos murs est un sûr garant que l'ordre n'y sera pas troublé.

— Les Namurois se sont enfin délivrés du joug hollandais par le courage le plus étonnant, malgré la mitraille, la fusillade nourrie qui partait de tous les coins de la ville, ils sont parvenus à se rendre maîtres de tous les postes, s'armant à chaque poste qu'ils emportaient. Leur brillante valeur, leur intrépidité, et surtout leur rare présence d'esprit, ont été couronnés du succès le plus inconcevable. La place s'est rendue après un jour de combat.

Nous prions ceux de nos braves concitoyens qui ont participé aux brillants succès de notre journée du premier de ce mois, de vouloir nous indiquer ceux qui se sont le plus signalés.

— Nous faisons un devoir de faire connaître que M. Félix Wodon-Gerard, qui s'était dirigé sur Liège au bruit du canon qui grondait, s'est placé au camp de Ste-Walburge, a servi en tirailleur pendant quatre jours et quatre nuits avec le courage le plus remarquable, continuellement au feu; il est sorti heureusement sans blessures d'un combat sanglant, et pendant lequel il avait vu tomber plusieurs de ses camarades à ses côtés.

— Suivant quelques renseignements qui nous sont parvenus, voici les noms des citoyens qui ont, par leur courage, défendu à Bruxelles l'honneur Namurois. Nous citerons en première ligne M. Isidore Gillain, dont la conduite héroïque est au-dessus de tout éloge. Le sieur Drouard, maître tailleur, a reçu le mercredi, 26, sept coups de feu dans sa redingote; cinq lui ont occasionné des blessures assez fortes. La première lui avait fracassé les deux doigts de la main gauche, la deuxième et la troisième lui ont traversé les épaules; ce n'est qu'à force de valeur et de perte de sang qu'il a été obligé de se retirer du champ de bataille.

Colon, dit le glorieux, après s'être battu avec courage et sang-froid, a été fait prisonnier par l'ennemi et conduit au quartier-général du prince Frédéric.

Biblot, âgé de 15 à 16 ans, a planté le samedi, 28, un drapeau brabançon au milieu du Parc, malgré la terrible fusillade de l'ennemi; la compagnie de Namur, l'a nommé à l'unanimité porte-drapeau des Namurois.

Nous citerons enfin MM. Pierre Douxfils, Adrien Kock, Emile Endot, Dufresne, fils, qui se sont aussi distingués.

— Nous sommes invités, à faire connaître à nos concitoyens que d'après les ordres de M. le gouverneur, la visite des poudrières a été faite par M. Jacquet-Anciaux, officier de marine pensionné; qu'il a trouvé tout dans l'état le plus satisfaisant, et que de grands éloges doivent être donnés à tous les officiers qui ont été chargés de cette surveillance et qui ont pris les mesures les plus prudentes pour parer aux accidens qui auraient pu nous menacer. Cet important dépôt est maintenant placé sous la garde d'officiers belges.

Il est inutile de dire que MM. les officiers hollandais ont été victimes d'une imputation calomnieuse.

— Le général Howen, ex-gouverneur de Mons, et le co-

lonel d'artillerie de la Sarras, conduits à Bruxelles, ont été écroués à la prison des Petits-Carmes.

## PROCLAMATION.

Chers compatriotes! Braves habitans de la province de Namur!

Vous avez su, par votre courage héroïque, vous affranchir d'un joug odieux; les palmes de la victoire n'ont été souillées par aucun excès; vous êtes dignes de la liberté que vous avez conquise. Je suis fier de vous appartenir, et c'est avec une joie bien vive que je me trouve au milieu de vous; le gouvernement provisoire m'a confié l'administration d'une province à laquelle déjà m'attachaient tant de liens de reconnaissance et d'affection: tout mon bonheur désormais sera de vous consacrer mes jours. D'importans travaux réclament néanmoins, pour quelque temps encore, ma présence à Bruxelles; mais je serai remplacé par un des plus zélés défenseurs de vos droits, par M. Zoude, dont le nom jouit à si juste titre de votre estime et de votre confiance.

Agréez, braves Namurois, les nouvelles assurances de mon entier dévouement.

Namur, le 3 octobre 1830.

Le gouverneur de la province de Namur, président provisoire du comité de l'intérieur,

Le Baron DE STASSART.

## BRAVES NAMUROIS.

En vertu d'une capitulation soumise en ce moment au gouvernement provisoire, le château de Namur doit nous être remis; il y va de notre honneur que cette capitulation s'exécute ponctuellement; dès lors on ne doit se permettre aucun rassemblement vers la forteresse; elle renferme d'ailleurs des magasins considérables de poudre, et quelque imprudence pourrait provoquer une explosion désastreuse pour la ville.

Votre conduite héroïque pendant le combat, votre conduite non moins admirable après la victoire me donne la certitude que vous écouterez ma voix, et que vous vous empresserez de reprendre le chemin de la ville.

*Le gouverneur de la province de Namur,*

LE BARON DE STASSART.

## BRAVES NAMUROIS!

La citadelle sera remise aujourd'hui par l'autorité militaire; le drapeau national doit être immédiatement arboré sur le donjon de la forteresse. M. le commandant ALEXIS est chargé de désigner parmi vous, pour remplir cette mission, douze des braves qui ont combattu le 1<sup>er</sup> octobre, ils entreront à la citadelle, sous la conduite de M. le lieutenant colonel BOUCHER, commandant de place de cette ville, et escorté des deux compagnies nationales auxquelles les postes du château seront confiés.

L'honneur Namurois est intéressé à l'exécution première de la capitulation; il faut que les officiers soient non-seulement respectés, mais accueillis avec les égards dus à leur position. Je compte sur vous pour parvenir à ce but.

Vingt-un coups de canon annonceront à la ville le moment où le drapeau sous lequel vous avez si glorieusement combattu, flottera sur notre citadelle.

*Le gouverneur de la province de Namur,*

LE BARON DE STASSART.



Liège, 3 octobre.

A minuit, on a sonné en réjouissance pour fêter les Namurois et le résultat de leur courage.

#### ACTES DU GOUVERNEMENT.

##### REDDITION DE MARIENBOURG.

M. Hannonet-Gendarme, maître de forges, à Couvin, a fait connaître aux autorités de Mariembourg les ordres du gouvernement provisoire; les autorités se sont réunies sur-le-champ, et ont sommé le commandant de la place de se rendre. Il a obtempéré à cette sommation; le drapeau brabançon a été immédiatement arboré. La forteresse renferme une grande quantité de poudres. (Extrait du rapport de M. Hannonet-Gendarme, du 1<sup>er</sup> octobre.)

##### PHILIPPEVILLE.

Philippeville s'est rendu avant-hier matin, vers neuf heures.

La garnison, forte de 1200 hommes, avait reçu l'ordre de marcher contre un rassemblement de près de 150 citoyens armés, qui s'avançaient aux cris de vive la liberté; à leur approche le commandant a voulu faire tirer, mais les soldats ont refusé et se sont réunis aux citoyens. La garnison a pris immédiatement la cocarde tricolore brabançonne et continue le service de la place.

Il s'y trouve un bon matériel.

Le gouvernement provisoire de la Belgique a fait les nominations suivantes :

M. de Stassart, président du comité de l'intérieur, gouverneur de la province de Namur.

M. Raikem, procureur-général à la cour de Liège.

M. de Sauvage, gouverneur de la province de Liège.

M. Balliu, procureur criminel à Gand, en remplacement de M. de Koninck, destitué.

M. Justin de Labeville, bourgmestre de Namur.

M. Rodman, greffier du gouvernement provincial de la Flandre Orientale.

M. Pirson, commissaire de district à Dinant.

M. Charles Demonge, commissaire de district, à Philippeville.

M. le colonel Hotton, commandant de la place et citadelle de Tournay.

##### Le gouvernement provisoire de la Belgique.

Le comité central arrête :

Art. 1. La justice se rendra au nom du gouvernement provisoire de la Belgique.

Art. 2. Tous les actes publics seront rendus exécutoires au nom de la même autorité.

Art. 3. Les comités de la justice et de l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 30 septembre 1830. DE POTTER, etc.

Par ordonnance : le secrétaire J. VANDERLINDEN.

Par ordre du gouvernement provisoire le délégué près les postes a provisoirement suspendu de ses fonctions M. Eckman, directeur des postes à Ath.

M. de Savage est chargé de le remplacer jusqu'à détermination ultérieure. Le délégué, L. BRONNE.

Bruxelles, 29 septembre 1830.

Braves concitoyens,

Vous avez chassé l'ennemi du dehors. Il faut maintenant nous mettre en garde contre un ennemi qui se trouve au milieu de nous, et qui n'est pas moins redoutable à la conso-

*Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n° 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.*

lisation de l'édifice de nos libertés. Sans le respect le plus inviolable pour les personnes et les propriétés publiques et privées, nous ne parviendrons jamais au noble but que se proposent les amis de la patrie.

Guerre aux ennemis! Paix aux citoyens! Nous sommes tous frères, tous également intéressés au maintien de l'ordre intérieur, comme nous sommes tous intéressés à l'extinction des incendiaires qui nous menacent.

Nous invitons tous les citoyens à se protéger les uns les autres. Tout le monde, toutes les propriétés sont sous la garde de tous.

La belle cause que le peuple a fait triompher est trop pure pour que nous l'exposions à être souillée par des excès. Laissons le pillage et l'incendie aux ennemis de la Belgique : les Belges ne doivent porter le fer et le feu que dans les rangs des Hollandais.

Bruxelles, 30 septembre 1830.

Le comité central, MM. de Potter, Ch. Rogier, Sylvain Vandeweyer

#### PROCLAMATION. — QUARTIER-GENERAL.

Le gouvernement provisoire de la Belgique.

Comité central.

Ordonne de faire établir, sur-le-champ, toutes les barricades de la ville, et invite tous les bons patriotes à se tenir dans un état permanent de défense.

Bruxelles, le 29 septembre 1830. DE POTTER, etc.

Il est ordonné aux chefs de postes aux portes de la ville, de ne laisser sortir aucun cheval propre au service de la cavalerie, ni aucuns meubles et bagages.

Bruxelles, le 29 septembre 1830.

Le commandant en chef, JUAN VAN HALEN.

3 octobre, à 7 heures du matin.

L'avant-garde des forces actives détachée hier par le général commandant en chef, et mise sous les ordres du colonel Mayard, a reçu, au-delà de Vilvorde, quelques déserteurs. Un détachement de cette avant-garde a enveloppé, cette nuit, à onze heures, à Eppegem, après un détour de quelques lieues, l'avant-garde de l'ennemi, a tué quelques hommes, fait trois prisonniers et pris dix-sept chevaux. Le camp de 1000 hommes qui se trouvait à Sempts, s'est mis, sur-le-champ, en retraite, dans le plus grand désordre. Le manque de chevaux a empêché le colonel Mayard de profiter de tels avantages.

Le colonel en chef de l'état-major,  
DE SAINT ROCH.

#### ANGLETERRE.

— Nous venons de recevoir de Londres la nouvelle que le roi des Pays-Bas demande des secours à l'Angleterre. Le cabinet anglais est fort en peine sur le parti qu'il doit prendre dans cette lutte.

## ANNONCES.

569. On demande un compagnon imprimeur et deux ou trois compositeurs. S'adresser au bureau de cette feuille.

570. Informé qu'une mauvaise langue de femme a donné la renommée de *mouchard* à Denis Castillon, demeurant rue du Président, on promet DEUX CENTS FRANCS à celui qui pourra lui prouver cette chose.